

Un modèle républicain d'Enseignement supérieur en voie de disparition?

Olivier LOPEZ

France – Université de Provence

Doctorant en Histoire moderne

Ancien Vice-président étudiant de l'Université de Provence

Président d'Honneur de la Conférence nationale des étudiants vice-présidents

d'Université - lopez_olivier@yahoo.fr

Résumé :

La réorganisation du système d'Enseignement supérieur français, initié depuis plusieurs années, pose de graves problèmes d'ordre structurel sur l'idée que nous nous faisons des missions de l'Université. Soumis, comme de nombreux domaines sociétaux, à l'offensive libérale et à la pensée unique, les systèmes d'éducation français mais aussi européens ne seront bientôt plus à même de relever les enjeux qui sont les leurs : créer et transmettre le savoir, en garantissant son accès libre à l'ensemble de la population.

Les oppositions existant de par le monde, entre des systèmes ouverts à tous et des établissements élitistes et sélectifs, rendent de fait caduque l'idée même de classement général à l'échelle mondiale de ces divers établissements : on ne peut comparer et classer ce qui est incompatible voire opposé. Pourtant, les gouvernements européens, par souci de visibilité et de compétitivité, se plient aujourd'hui aux diktats formulés par le classement de Shanghai notamment.

Après avoir décrypté les réformes qui sont à l'œuvre à l'heure actuelle et les dangers qu'elles font planer sur nos systèmes d'enseignement, nous rappellerons les impératifs que notre vision du monde doivent fixer à la diffusion du savoir, en gardant toujours à l'esprit qu'*après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple*, selon la formule de Danton.

Mot-clef:

Enseignement public, opération campus, fusion des universités, compétitivité, égalité territoriale, système d'enseignement à deux vitesses, classement de Shanghai.

Il y a deux ans, en février 2010, j'ai déjà eu l'honneur de développer ici même, au cours de la VII^e édition de ce congrès, les problématiques posées par l'adoption en 2007 de la loi dite de « Liberté et Responsabilité des universités ». Je n'y reviens donc pas dans le détail, mais tiens simplement à vous rappeler que depuis l'adoption de cette loi, le cadre juridique de nos universités a évolué vers plus d'autonomie : une autonomie qui concerne tout autant le recrutement des enseignants et des chercheurs, que la gestion financière, l'offre de formation, et qui va de pair avec un accroissement des pouvoirs de l'équipe dirigeante de l'Université.

Ces éléments ne sont pas anodins pour comprendre la suite de ce que je vais exposer. La construction historique de la France fait que l'Etat était jusque-là, même si ce rôle déclinait depuis des années, le garant de la continuité territoriale et de l'égalité des citoyens, y compris dans le domaine de l'Enseignement supérieur. Le mode de fonctionnement étatique et identique sur l'ensemble du territoire national garantissait une égalité de traitement des usagers, une égalité dans le recrutement des personnels, une liberté dans le choix que ceux-ci avaient de leur thème de recherche, quel que soit le lieu ou le domaine de recherche concernée.

Cette évolution vers une plus grande autonomie des établissements, qui pourrait à priori être considérée comme positive, doit être lue de pair avec la volonté européenne de créer l'économie de la connaissance la plus compétitive, qui se définit comme « *un écosystème socio-économique favorisant, notamment par l'action d'intermédiaires spécialisés, les interactions entre entrepreneurs, capitaux-risqueurs et investisseurs, chercheurs, développeurs, ingénieurs de production et opérateurs de production afin de développer en permanence de nouveaux produits et services aptes à répondre à une demande solvable dans un univers concurrentiel* » (SAINT ETIENNE Christian, *Mobiliser les territoires pour une croissance harmonieuse*, 2009).

Donner l'autonomie aux universités, ce n'est donc pas simplement les dégager d'une tutelle étatique qui peut être considérée comme pesant sur leur fonctionnement : c'est en réalité leur donner les moyens de se mettre en compétition les unes par rapport aux autres, d'être mieux classées ou mieux évaluées, d'attirer plus d'étudiants ou de meilleurs enseignants par la renommée acquise au prix de l'écrasement des autres structures similaires et de la subordination aux impératifs du monde socio-économique qui se révèle aujourd'hui le seul financeur capable de fournir aux universités les fonds nécessaires à la réalisation de leurs ambitions dévastatrices, et donc en marginalisant l'intérêt scientifique et sociétal.

Cette vision des relations inter-établissement n'est bien évidemment pas celle qui devrait dominer dans la conception républicaine héritée de la Révolution française. D'autant que ce cadre législatif est accompagné d'une série de projets renforçant ce caractère de compétitivité et de mise en avant de campus d'excellence qui doivent se

dégager au prix de la relégation en établissements de seconde zone des établissements qui n'ont pas les moyens de rivaliser.

I. Poursuite de la réforme de l'Université

Partant du constat, réel, selon lequel 1/3 des locaux universitaires français sont aujourd'hui vétustes, notre gouvernement a initié, en 2008, l'opération Campus dont le but est de « *faire émerger des campus d'excellence qui seront la vitrine de la France et renforceront le rayonnement et l'attractivité de l'Université française* ».

Le plan de financement de cette opération en lui-même laisse déjà dubitatif : l'Etat a cédé une partie de sa participation dans le capital d'EDF (à hauteur de 5 milliards d'euros). Le produit de cette cession a été placé et les dividendes doivent permettre de financer les réalisations immobilières prévues dans le cadre de montage de PPP (partenariats publics/privé) dans le domaine de l'investissement et de la gestion immobilière. Dès cette étape, nous retrouvons la volonté ferme de dégager l'enseignement d'un financement public, le seul pourtant à même de garantir l'indépendance et l'objectivité des recherches scientifiques menées, en dehors des pressions et des besoins du monde économique et industriel.

La mise en place de cette opération a débuté par une présentation de projet. La volonté politique sous-jacente était clairement affichée et donc connue de tous : l'ensemble des projets ne seraient pas retenus, des universités allaient donc se retrouver laissées pour compte, non labélisées dans le cadre de cette opération et donc estampillées par le gouvernement lui-même comme des universités de seconde zone, puisque ne faisant pas partie des campus d'excellence. C'est donc volontairement, délibérément, que le gouvernement français considère désormais que nous disposons, dans notre pays, de 12 campus ayant vocation à devenir des campus d'excellence, et de 54 campus qui devront eux demeurer dans les limbes universitaires tandis que d'autres s'élèveront vers le pinacle.

Cette opération Campus est complétée par le dispositif des Investissements d'avenir, dotant d'un financement supplémentaire les projets à même de conduire leurs porteurs au rang d'Université d'excellence. Décliné sous l'attribution de label Idex (initiative d'excellence) ou Labex (laboratoire d'excellence), il s'agit de regrouper, selon une logique territoriale, des établissements d'enseignement et de recherche déjà reconnus pour l'excellence de leur formation. C'est bien connu, on ne prête qu'aux riches. L'obtention de ce label devrait leur permettre, grâce à une manne financière supplémentaire et la reconnaissance ainsi attribuée, d'atteindre la reconnaissance internationale de pôle d'excellence universitaire tant recherchée.

Dans ce contexte de redéfinition des objectifs et des priorités des établissements, ainsi que des moyens de financement, les universitaires ont vite compris la nécessité de peser lourd dans le paysage de l'Enseignement supérieur français afin de s'imposer comme un partenaire incontournable¹. C'est ainsi qu'un phénomène de fusion d'établissements supérieurs a récemment vu le jour. En 2011, seules les trois universités strasbourgeoises avaient réalisé cette fusion, créant un mastodonte de plus de 42.000 étudiants et 6.000 personnels, réparties en 38 composantes (dont certaines conservent les prérogatives rétrogrades pré-soixante-huitardes) et 77 unités de recherche. En janvier 2012, les universités de Lorraine (fusion des universités de Metz et des trois universités nancéennes) et Aix-Marseille Université (fusion de l'Université de Provence, de la Méditerranée, et Paul Cézanne) ont à leur tour vu le jour malgré l'opposition d'une grande partie des personnels et des étudiants.

Attardons-nous quelques instants sur le cas d'« Aix-Marseille Université », qui rassemble, sous la même administration centrale, près de 90.000 étudiants. Fusionner ces trois universités, c'est retrouver l'unité administrative qui présidait aux travaux scientifiques avant le mouvement de mai 68. Vu de l'extérieur, aujourd'hui, la séparation en deux des UFR de physique, de chimie et de science naturelle entre l'Université de Provence et l'Université Paul Cézanne ne peut paraître cohérente, encore moins lorsque l'on sait que ces doubles UFR occupaient pour beaucoup le même bâtiment. Mais il n'est pas sérieux de vouloir ignorer les réalités politiques qui ont conduit à cette situation, pas plus que de s'imaginer qu'un bon discours suffira à faire oublier les pratiques et visions universitaires différentes.

Car la division de l'Université d'Aix-Marseille en trois entités différentes, c'est le mouvement de mai 1968 qui la provoque, en deux étapes successives. Un premier temps, en 1970, est marqué par la création de l'Université d'Aix-Marseille I, qui prendra le nom d'Université de Provence, dans laquelle sont regroupés les sites considérés par le pouvoir comme étant turbulents (lettres, sciences humaines et sciences exactes), tandis qu'Aix-Marseille II regroupera le droit, la médecine et les sciences économiques. En 1973 cependant, une nouvelle sécession suscitée au sein d'Aix-Marseille II par les juristes voit le ralliement de quelques scientifiques, que des politiques locaux soucieux d'amoindrir l'influence de l'Université « de gauche » s'empressent d'appuyer. Aix-Marseille I perd alors une partie de ses sites et instituts, transférés d'office à Aix-Marseille II. Des sites seront occupés par les personnels, entre juillet et octobre 1973, se concluant par une intervention policière et un compromis conduisant à la division de ces UFR (UER à

1 Le même processus de fusion débute d'ailleurs actuellement, en urgence, en Espagne. Cf. à ce sujet AUNION J. A., *Decreto urgente para fusionar universidades*, El país, 14 de octubre de 2011.

l'époque) sur la base du choix des personnels, expliquant la situation au premier abord aberrante que nous connaissions jusqu'à la fin de l'année dernière (Cf. CHASTAGNARET Gérard, ELHADAD, Jimmy, et GUILLON Jean-Marie, *Perspective historique*, in *L'Université de Provence 40 ans*, 2010)

40 ans se sont écoulés depuis, et les plaies de ces événements universitaires ne sont toujours pas refermées : j'en veux pour preuve que le portail mitoyen situé entre les deux universités de droit et de lettres est toujours verrouillé, ce qui impose un détour par la voie publique pour se rendre d'un bâtiment à l'autre, alors qu'ils se jouxtent presque. A l'époque les personnels ont été contraints de choisir un camp dans la division imposée. Ils sont de même contraints d'accepter la réunification aujourd'hui. Les pratiques administratives et pédagogiques entre les trois universités n'ont rien à voir. La considération de l'importance des interactions avec le monde socio-économique n'est pas la même et ne porte pas sur les mêmes aspects. La conception même de la place de l'Université dans la société n'est pas partagée par l'ensemble des dirigeants de ces universités. Au nom de l'importance de cette fusion, les principes les plus élémentaires de démocratie sont bafoués, comme lorsque l'Université de Provence refuse de valider le schéma commun de développement de la recherche pour les 5 ans à venir, mais que celui-ci est tout de même transmis au ministère par les deux autres universités. De cette fusion à reculons, consentie mais ni partagée ni portée, parce que les universitaires, notamment de l'Université de Provence, sont conscients de ne pouvoir demeurer isolés dans le paysage qui sera demain celui de l'Enseignement supérieur français, paysage dans lequel l'important sera de peser lourd pour pouvoir affronter d'autres poids lourds de l'Enseignement, rien ne peut ressortir de bon, rien ne peut ressortir de grand, parce que l'engouement et le partage de projets cèdent la place à la frustration et à la contrainte.

II. Une logique libérale et mondialisatrice conduisant à la disparition de l'égalité territoriale

La réorganisation que nous venons de décrire n'implique pas aujourd'hui, contrairement à ce qui a pu être dit, la disparition de sites universitaires directement ou immédiatement. Cependant, la persistance de microsites, qui n'existent que par la volonté politique des élus locaux, est une question importante que les universitaires français ne doivent pas craindre d'aborder. Mais ce questionnement doit être abordé frontalement, clairement, en posant l'ensemble des enjeux et de façon raisonnée, sans que cela apparaisse, comme cela va être le cas dans les mois à venir, comme une évidence en raison d'une réforme qui l'induirait indirectement.

Car dans le cadre de l'Université unique d'Aix-Marseille, peut-on vraiment penser qu'une super-présidence ayant à gérer 90.000 étudiants aura le temps de se pencher sur les

problématiques du site de Dignes ou d'Arles, qui réunissent chacun, à 100 ou 150 Km d'Aix en Provence, à peine une centaine d'étudiants ? Comment ne pas penser que ces microsites seront une contrainte dans la course à la compétitivité que devront se livrer les grandes universités, et que les prochains dirigeants s'empresseront de les éradiquer ? La question de leur existence, sans même avoir été abordée, semble déjà tranchée, et cette hypocrisie n'est pas acceptable.

De même, alors que les efforts des dernières décennies ont poussé à la création d'un véritable maillage territorial d'universités, permettant à chaque région ou territoire de disposer d'une offre aussi large que possible de formations supérieures, que penser du poids et de l'intérêt que représenteront de petites universités, appelées à réunir 5 à 10.000 étudiants et quelques centaines d'enseignants, face à des poids lourds de près de 100.000 étudiants ? Nous ne pouvons présumer de leur devenir, car là encore, la question n'a été ni abordée, ni débattue, ni tranchée. Mais il ne demeure que deux possibilités : dans ce paysage recomposé, les petites universités devront soit disparaître simplement, soit redéfinir leur utilité en se centrant sur le premier cycle de formation, c'est-à-dire les trois premières années d'enseignement, donnant ainsi naissance à un système à deux vitesses : de grandes universités persistant dans l'accomplissement des deux missions fondamentales et historiques de l'Université, c'est-à-dire la création et la transmission du savoir, couple de missions sur lequel l'ensemble de l'édifice de notre Enseignement supérieur repose, tandis que des établissements de seconde zone devront se contenter de la transmission de ce savoir. Cela va plus loin encore, puisque en détruisant l'égalité territoriale dont nous bénéficions jusqu'à aujourd'hui, c'est l'égalité d'accès au savoir qui est directement remise en cause : quels critères présideront pour les étudiants au choix entre l'une des dix grandes universités à venir ou une petite université régionale ? La possibilité de louer un studio à proximité ? De payer les frais d'inscriptions éventuellement différenciés ? Sélection par l'argent : inacceptable. L'ambition personnelle, la volonté ou non de faire des études longues ? Qui, à 18 ans est capable de calculer avec précision le temps qu'il va passer sur les bancs d'un amphithéâtre ? La sélection sur dossier, en fonction des résultats scolaires dans le secondaire ? Qui, ici, peut réellement prétendre à une objectivité, confronté d'une part aux distinctions fondamentales entre le travail dans le secondaire et à l'Université, et d'autre part aux différences phénoménales qui peuvent exister entre deux établissements du secondaire en termes d'exigence, de qualité des cours, de cohérence de la notation...

Cette réorganisation, nous le voyons, conduit inmanquablement à la remise en cause des fondements mêmes de notre République, par la disparition de l'égalité que l'Etat doit garantir aussi en matière d'éducation à tous les citoyens, quelle que soit leur origine, géographique, sociale, intellectuelle.

III. Une vision scientifique dominée par les canons des sciences exactes et de Shanghai

Mais cette réorganisation poursuit néanmoins un but, de visibilité internationale : faire une place aux universités françaises dans le fameux classement de Shanghai. Beaucoup de critiques pourraient être faites à ce classement. Nous n'entrerons pas dans les détails, à lui seul il pourrait faire l'objet d'une communication. Si l'on ne s'arrête que sur les points principaux, nous découvrons que ce classement, aujourd'hui considéré comme établissant internationalement la valeur de l'enseignement et de la recherche de l'ensemble des universités, ne repose que sur 6 critères : le nombre de prix Nobels et de médailles Fields parmi les anciens élèves d'une part, les chercheurs actuels d'autre part, la citation bibliométrique des chercheurs, le nombre d'articles publiés dans deux revues américaines *Science* et *Nature*, le nombre d'articles indexés dans deux bases, *Science citation index* et *Art & Humanities citation Index*, enfin une pondération des résultats précédents en fonction de la taille de l'établissement.

Ces indicateurs donnent donc une indication, une photographie à un instant λ , de l'ensemble des établissements. Une photographie réelle, pertinente, de la situation. Ces indicateurs sont-ils pour autant à même de définir un classement entre les universités ? L'obtention d'un prix Nobel il y a cinquante ou soixante ans par un établissement de recherche garantit-il toujours une capacité de recherche dudit établissement aujourd'hui ? Quels canons permettent aujourd'hui de définir qu'une publication, sous le prétexte qu'elle se fait en langue anglaise, est de plus grande valeur ou a une plus grande portée que lorsqu'elle est faite dans une autre langue ? Comment accepter que ces critères, qui de toute évidence correspondent plus au monde des sciences exactes (dans lequel la recherche est marquée par des publications plus nombreuses, mais aussi plus courtes et moins globales sur un thème de recherche qu'en Lettres ou Sciences Humaines) définissent la valeur de nos établissements d'Enseignement supérieur ? Enfin, comment accepter de mettre en comparaison le fonctionnement d'universités élitistes, sélectives et privées, et d'établissement publics, ouverts à tous, qui ont fait de la transmission et diffusion du savoir à l'ensemble de la société leur raison d'être ? Nous savons bien que, dans ces deux mondes, les résultats chiffrés ne pourront être les mêmes. Nous savons pertinemment qu'il y aura une plus grande proportion d'étudiants sortant avec un diplôme dans une Université privée qui sélectionne ses étudiants que dans un établissement public qui a fait de l'accueil et de la formation de tous sa vocation. Nous le savons, et l'avons accepté en conscience, car notre vision du monde repose le concept de partage du savoir qui doit être accessible à tous, quelles que soient ses origines, sociales, géographiques, intellectuelles.

Mais rejeter ainsi le classement de Shanghai, en remettant en cause sa pertinence, demeure insuffisant. Car au-delà des reproches méthodologiques qui peuvent lui être fait, c'est bien un conflit idéologique qui est porté par ce classement : *En objectivant une hiérarchie qui, auparavant, était soit informelle soit inexistante, il contribue à générer artificiellement les conditions d'un marché des universités* (ELOIRE Fabien, *Le classement de Shanghai, histoire, analyse et critiques*, 2010). La logique néolibérale du fonctionnement de la société, qui place l'économique comme horizon de l'Humanité, doit donc ici également être dépassée, et cela implique l'abandon du classement de Shanghai comme valeur-référence pour les systèmes universitaires que nous défendons. Mais cet abandon ne peut être un simple rejet : au-delà de l'abandon, il faut lui substituer un indice de valeurs. Sans parler de classement, il convient que l'ensemble des universitaires partageant les valeurs de démocratisation du savoir, convaincus de l'importance d'une structure publique de diffusion de la connaissance tournée vers la société et non le monde entrepreneurial, public mais détaché de toute emprise étatique, s'organisent et déterminent l'ensemble des critères à même de garantir la performance de ces établissements afin de les diffuser de par le monde et de renvoyer ce classement de Shanghai inutile là d'où il n'aurait jamais dû sortir.

Conclusion

La vision que nous proposent les canons libéraux en matière d'enseignement notamment se révèle particulièrement simpliste. Opposer excellence scientifique et massification de l'enseignement relève du non-sens. Et c'est bien parce qu'ils l'ont compris que les libéraux ne proposent pas une réelle opposition entre ces deux concepts, mais plus une conciliation, inacceptable pour nous, qui repose sur le besoin de compétition autour d'établissements d'excellence qui concentreraient les moyens autour de personnels et étudiants sélectionnés, en laissant à part une formation de masse à un niveau bac +3. Cette vision, en schématisant à peine, aboutit directement à une conception sociétale d'Ancien régime, dans laquelle ceux qui auront la possibilité de participer à l'avenir de la société doivent déjà avoir tout eu du passé : en naissant dans une famille instruite, accordant une place importante au savoir, dotée des revenus nécessaires pour financer des années d'étude, toutes les portes s'ouvriraient. Pourtant, le besoin d'accès de tous à l'Enseignement supérieur, s'il est avant tout un impératif sociétal, s'impose également comme le meilleur garant d'aboutir à l'excellence universitaire.

Nous pouvons concilier excellence et massification autrement. Malgré tous les efforts que nous pourrons faire vers la démocratisation de nos sociétés, l'ensemble des

individus qui la composent ne disposeront jamais ni des mêmes motivations, ni des mêmes capacités intellectuelles, et tous ne seront jamais aptes ou désireux de poursuivre de longues études. Mais c'est bien en donnant cette possibilité à tous, en travaillant à la transmission généralisée du savoir, que d'une part nous amoindrions ces distinctions devant le travail intellectuel, et que d'autre part nous donnerons la possibilité à tous ceux qui en sont capables et en ont la volonté de travailler à l'amélioration de la société par la construction et la transmission du savoir.

S'orienter vers un système élitiste qui repose sur une sélection de toute autre nature que celle que les résultats académiques imposent est donc parfaitement inopérant, même si l'on se place exclusivement du point de vue de la recherche de l'excellence exclusive.

De la même façon, alors que des enjeux fondamentaux reposent sur la conception du maillage territorial de nos établissements, nos dirigeants perdent de vue qu'une mobilité géographique s'impose d'elle-même en fonction des sujets d'étude scientifique. Il va de soi que selon son implantation, une Université aura forcément des thèmes de recherche en adéquation avec son territoire. Forcément, mais pas exclusivement. Et dès lors, tandis que les impératifs scientifiques imposent déjà une vision du découpage territorial, il se révèle particulièrement inopérant et dangereux d'y superposer un second redécoupage répondant à des contraintes économiques et de volonté politique.

Il est de notre devoir, aujourd'hui, de rappeler avec force quels sont les impératifs que nous fixons à un système d'Enseignement supérieur. L'Université se doit d'accueillir tous les citoyens qui désirent accéder à un savoir, parfaire leurs connaissances, participer à l'élaboration de la culture universelle, avec une visée professionnelle ou non. L'Université doit avant tout être un outil de démocratisation du savoir, tout en ayant la volonté de garantir le meilleur niveau qui soit, l'excellence diront certains, de ses formations et de sa recherche. Ces deux aspects, démocratisation et excellence, vont de pair, ils ne doivent pas être conceptualisés comme opposés, mais comme complémentaires, garants de l'intégration sociétale de l'Université et de l'égalité entre les citoyens.

C'est dans cette optique que nous devons impérativement et immédiatement nous défaire des canons qu'impose Shanghai au monde d'aujourd'hui, en réfléchissant ensemble, par exemple, à l'élaboration d'un annuaire international des établissements répondant à ces impératifs.

Bibliographie :

AUNION J. A., *Decreto urgente para fusionar universidades*, El país, 14 de octubre de 2011.

CHASTAGNARET Gérard, ELHADAD Jimmy, GUILON Jean-Marie, *Perspective historique in L'Université de Provence 40 ans*, Imprimerie Audry, 2010.

ELOIRE Fabien, *Le classement de Shanghai, histoire, analyse et critiques*, L'Homme et la société, n°178, l'Harmattan, 2010.

SAINT-ETIENNE, Christian, *Mobiliser les territoires pour une croissance harmonieuse*, rapport au Président de la République, La Documentation Française, 2009.